

La licence ODbL

La licence ODbL (Open Database License) est un contrat de licence ayant pour objet d'autoriser les utilisateurs à partager, modifier et utiliser librement la base de données initiale tout en maintenant ces mêmes libertés pour les autres versions dérivées.

La réutilisation et la distribution des bases de données sous cette licence

Vous êtes libre de

- Partager : copie, distribution, utilisation de la base de données,
- Créer : production de créations à partir de la base de données,
- Adapter : modification, transformation et construction à partir de la base de données.

Sous réserve de

- mentionner la source de la base de données pour toute utilisation publique de la base de données, ou pour toute création produite à partir de la base de données, de la manière indiquée dans l'ODbL. Pour toute utilisation ou redistribution de la base de données, ou création produite à partir de cette base de données, vous devez clairement mentionner aux tiers la licence de la base de données et garder intacte toute mention légale sur la base de données,
- proposer cette base de données que ce soit une version adaptée de cette base de données, ou que vous produisiez une création à partir d'une base de données adaptée, en la diffusant selon les termes de la licence ODbL.

Pour de plus amples informations sur la licence, vous pouvez consulter le site web <https://opendatacommons.org/> ou les termes de la licence à cette adresse : <https://opendatacommons.org/licenses/odbl/1-0/>

Compatibilité de cette licence

Toute base de données issue d'une réutilisation des données initiales (base dérivée, modifiée ou encore enrichie) doit être distribuée sous cette même licence ODbL.

Juridiquement

En France, l'OdBL a été retenue par l'État comme l'une des deux licences exclusives que peut employer un acteur public pour ses données en libre accès.



Les autres licences Open Knowledge Foundation

L'Open Knowledge a également contribué à la création de deux autres licences :

Open Data Commons Public Domain Dedication and License (PDDL)

Cette licence autorise :

- Le partage : copie, distribution et utilisation de la base de données,
- La création : production d'œuvres à partir de la base de données,
- L'adaptation : modification, transformation et construction à partir de la base de données.

Sans aucune restriction : cette section est volontairement laissée vide. La licence PDDL n'impose aucune restriction sur l'usage fait à partir d'une base de données couverte par cette dernière.

Open Data Commons Attribution License (ODC-By)

Cette licence autorise :

- Le partage : copie, distribution et utilisation de la base de données,
- La création : production d'œuvres à partir de la base de données,
- L'adaptation : modification, transformation et construction à partir de la base de données.

La mention de la paternité : il est obligatoire de mentionner la source de la base de données pour toute utilisation publique de la base de données, ou pour toute création produite à partir de la base de données, de la manière indiquée dans la licence.

Vous devez clairement mentionner aux tiers la licence de la base de données et garder intacte toute mention légale sur la base de données.

Juridiquement

Conforme au cadre légal applicable en France.